L'an deux mil vingt-trois, le treize décembre à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de la commune de Condé-sur-Sarthe se sont réunis Salle du Conseil Municipal de Condé-sur-Sarthe, en séance publique, sous la présidence de Madame Anne-Sophie LEMEE, Maire et sur la convocation adressée le sept décembre 2023.

Étaient présents : Anne-Sophie LEMÉE, Stéphane FOURNIER, Catherine JAMET, Luc BUFFLER, Didier BRUNEAU, Chantal MÉZANGES, Marie-Claire VIOT, Vincent TOREAU, Caroline ENOUF, Ghislain CHESNOT, Nathalie PATRY, Michelle PAVÉ, Gwenaëlle OUVRARD

Madame Delphine BLANCHARD donne pouvoir à Monsieur Ghislain CHESNOT
Madame Laëtitia TROU donne pouvoir à Madame Nathalie PATRY
Monsieur Sylvain BIDARD donne pouvoir à Monsieur Vincent TOREAU
Monsieur Vincent LE BLANC donne pouvoir à Madame Marie-Claire VIOT
Monsieur Yves-Marie LE TROQUER donne pouvoir Monsieur Luc BUFFLER
Madame Karine PERRAULT donne pouvoir Monsieur Stéphane FOURNIER
Monsieur Matthieu SCELLES donne pouvoir à Madame Catherine JAMET

Monsieur Holger TESKE est absent excusé

Monsieur Luc BUFFLER est nommé secrétaire de séance.

Madame LEMÉE propose au Conseil Municipal de retirer de l'autre du jour le point n°5 : Bail du presbytère

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 13 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- **N°13122023 01: Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de Prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés : année 2022:**

Madame LEMÉE, Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'en vertu du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, le Président de la Communauté Urbaine d'Alençon a présenté le 13 octobre 2023 à son Conseil un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Pour présenter ce rapport au Conseil Municipal de Condé-sur-Sarthe, Madame LEMÉE, Maire, a sollicité Monsieur COUSIN, Vice-Président au sein de la Communauté Urbaine d'Alençon en charge de la gestion des déchets et Monsieur BUFFETAUT, directeur du Département Patrimoine Public.

Madame LEMÉE indique que ce rapport doit être :
-présenté au Conseil de Communauté au plus tard dans les 6 mois qui clôturent l'exercice,
-transmis à toutes les communes adhérentes à la Communauté Urbaine d'Alençon,
-présenté aux Conseils Municipaux,
-mis à la disposition du public dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers pour l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de:
-émettre un avis favorable sur le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers pour l'exercice 2022, tel que présenté,
-autorise Madame le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

- **N°13122023_02: Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024 : acquisition matériel informatique Groupe scolaire:**

Madame LEMÉE, Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'un dossier de Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux a été déposé en 2023 pour l'acquisition de matériel informatique pour le groupe scolaire.

Madame LEMÉE précise qu'une réflexion menée avec les services de la Direction des services départementaux de l'Education nationale et l'équipe enseignante étant toujours en cours à la fin du premier semestre 2023 pour mieux adapter le choix de ces équipements aux pratiques pédagogiques actuelles, il a été demandé par un courrier du 13 juillet 2023 l'annulation de la demande.

Madame LEMÉE rappelle qu'une rencontre avec Monsieur LAMOTHE, conseiller pédagogique numérique de l'Académie de Normandie et Madame RATIER, Directrice de l'école de Condé-sur-Sarthe a permis de définir les besoins : 8 ordinateurs portables pour les classes, 8 ordinateurs portables pour les classes, 1 ordinateur portable pour la BCD, 1 ordinateur portable pour la direction, 16 souris optiques, 10 casques audio, 3 graveurs, 6 lampes vidéoprojecteurs, 3 visualiseurs, 1 écran 24 pouces et l'installation et la configuration de l'ensemble des postes.

Ces besoins sont estimés à 11 254.42€ HT soit 13 505.30€ TTC

Madame le Maire propose de :
-solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2024 pour l'acquisition de matériel informatique pour le Groupe Scolaire au taux de 45%.
-adopter le plan de financement suivant :
    -Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (45%) : 5 064.49€
    -Autofinancement (55%) : 6 189.93€
-prévoir cette dépense au budget 2024,
- autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents utiles à ce dossier.

Madame LEMÉE précise qu'en parallèle de la demande de DETR, un dossier NEFLE (Notre école, faisons là ensemble) sera déposé par Madame RATIER, dans le même objectif d'adapter les équipements aux pratiques.

Le dossier NEFLE prévoit l'acquisition de 8 routeurs, 1 chariot lockncharge et des tablettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de:
-solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2024 pour l'acquisition de matériel informatique pour le Groupe Scolaire au taux de 45%.
-adopter le plan de financement suivant :
-Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (45%) : 5 064.49€
-Autofinancement (55%) : 6 189.93€
-prévoir cette dépense au budget 2024,
- autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents utiles à ce dossier.

- **N°13122023_03: Avenant n°2 à la Convention Pluriannuelle Action Cœur de Ville d'Alençon :**

Madame LEMÉE, Maire, présente au Conseil Municipal le programme national Action Cœur de Ville (ACV) qui a pour objectif d'accompagner les collectivités, grâce à une offre d'ingénierie et des financements spécifiques mis en œuvre par l'Etat et des partenaires, dans leurs actions de revitalisation de leur cœur de ville selon 5 axes stratégiques :

-Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
-Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
-Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
-Axe 4 – Mettre en valeur des formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
-Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements et services publics

La Communauté Urbaine d'Alençon et la Ville d'Alençon ont été retenues parmi les bénéficiaires du programme ACV. Une convention cadre pluriannuelle a été signée le 06 septembre 2019 avec l'Etat, la Banque des Territoires, l'ANAH, Action Logement, Orne Habitat, Logissia, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Puis, un avenant n°1 à la convention cadre du programme signé le 17 février 2020 pour une période allant jusqu'à décembre 2024 a permis d'instaurer sur le Territoire une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) dont le périmètre a été fixé par un arrêté préfectoral du 16 octobre 2019.

Fin 2022, le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires a annoncé la prolongation du programme ACV pour la période 2023-2026. La prolongation sur chaque territoire doit être contractualisée dans le cadre d'un avenant pour confirmer l'engagement des collectivités, modifier les périmètres d'intervention et inscrire de nouvelles actions.

Ces nouvelles actions doivent correspondre aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national : sobriété énergétique et foncière, renaturation, rénovation, traitement des friches, décarbonation des mobilités…

Ainsi, la CUA, la Ville d'Alençon et les partenaires ont proposés un programme d'actions répondant à ces orientations stratégiques en lien avec les enjeux actuels du territoire.

La requalification de l'entrée de ville à l'ouest a été identifiée comme un enjeu majeur pour le territoire en corrélation avec la décision du déplacement et du développement d'un nouveau pôle hospitalier sur le site des Portes de Bretagne sur les communes d'Alençon et de Condé-sur-Sarthe.

En effet, un équipement de cette envergure aura des incidences sur les mobilités, le paysage et les espaces publics. Son intégration dans le territoire doit être anticipé et un travail de « couture urbaine » doit s'opérer. Pour ce faire, la ville, la CUA et la commune de Condé-sur-Sarthe souhaitent mettre en place un schéma directeur afin de poursuive les objectifs suivants :

-favoriser la sobriété foncière et réduire l'artificialisation des sols ;
-améliorer la qualité architecturale, urbaine et paysagère ;
-ne pas porter atteinte au commerce du centre-ville (ne pas développer de zone commerciale) ;
-anticiper les évolutions du secteur commerciale et les modes de consommation ;
-démontrer le recyclage possible des entrées de ville, y compris la restauration écologique des sols.

Par conséquent, il est proposé d'étendre le périmètre ORT jusqu'au rond-point à l'intersection entre la RN 12 et la RD 1 afin de traiter l'entrée de ville depuis la commune de Condé-sur-Sarthe jusqu'au cœur de ville.

Pour étendre le périmètre sur la commune de Condé-sur-Sarthe, la commune doit être signataire de l'avenant n°2.

C'est pourquoi, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir :
-Approuver l'avenant n°2 à la convention cadre pluriannuelle du programme « Action Cœur de Ville »,
-Autoriser Madame le Maire à signer tous documents utiles relatifs à de dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de:
-approuver l'avenant n°2 à la convention cadre pluriannuelle du programme « Action Cœur de Ville»
-autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents utiles relatifs à de dossier.

- **N°1312023_04: Subvention exceptionnelle au Centre Communal d'Action Sociale:**

Madame LEMÉE, Maire, rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale n'étant pas doté de régie de recettes, il ne peut percevoir de recettes.

De ce fait, la participation demandée aux personnes invitées au repas des séniors d'un montant total de 1 050€ et les dons destinés au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 2 106€ ont été encaissés sur le budget communal soit une recette totale pour l'année 2023 de 3 156€.

Madame le Maire propose donc de verser une subvention exceptionnelle de 3 156€ au Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :
-verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 156€ au Centre Communal d'Action Sociale.
-autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

- **N°13122023_05: Tarifs de location des salles communales pour l'année 2024:**

Madame LEMÉE informe le Conseil Municipal que suite à des remarques des utilisateurs de la Salle polyvalente quant à la tarification des frais de chauffage, un relevé du compteur a été effectué et qu'il s'avère que la participation aux frais de chauffage demandée est inférieure à la consommation réelle.

Toutefois, afin de tenir compte des difficultés financières des Associations Condéennes, Madame LEMÉE propose de fixer les tarifs de location des salles communales pour l'année 2024 de la manière suivante :

SALLE POLYVALENTE

Tarifs Condéens

	Journée	Week-end
Location sans chauffage	363,00 €	464,00 €
Location avec chauffage	438,00 €	614,00 €

Tarifs Associations Condéennes

	Journée	Week-end
Location sans chauffage	159,00 €	210,00 €
Location avec chauffage	204,00 €	300,00 €
Participation pour mise à disposition sans chauffage	45,00 €	45,00 €
Participation pour mise à disposition avec chauffage	90,00 €	135,00 €

Chauffage : 45€ journée, 90€ week-end

Tarifs Extérieurs à la commune

	Journée	Week-end
Location sans chauffage	517,00 €	619,00 €
Location avec chauffage	592,00 €	769,00 €

SALLE DU QUARTZ

	Journée	Week-end
Location sans nettoyage sans chauffage	114,00 €	151,00 €
Location sans nettoyage avec chauffage	159,00 €	241,00 €
Location avec nettoyage sans chauffage	165,00 €	202,00 €
Location avec nettoyage avec chauffage	210,00 €	292,00 €
Participation pour mise à disposition sans chauffage sans	0,00 €	0,00 €

nettoyage		
Participation pour mise à disposition avec chauffage sans nettoyage	45,00 €	90,00 €
Participation pour mise à disposition sans chauffage avec nettoyage	25,00 €	25,00 €
Participation pour mise à disposition avec chauffage avec nettoyage	70,00 €	115,00 €

SALLE DE LA VALLÉE

	1/2 Journée	Journée	Week-end
Location sans nettoyage sans chauffage	45,00 €	85,00 €	131,00 €
Location sans nettoyage avec chauffage	45,00 €	130,00 €	221,00 €
Location avec nettoyage sans chauffage	87,00 €	127,00 €	173,00 €
Location avec nettoyage avec chauffage	87,00 €	172,00 €	263,00 €
Participation pour mise à disposition sans chauffage sans nettoyage	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Participation pour mise à disposition avec chauffage sans nettoyage	0,00 €	45,00 €	90,00 €
Participation pour mise à disposition	21,00 €	21,00 €	21,00 €

sans chauffage avec nettoyage			
Participation pour mise à disposition avec chauffage avec nettoyage	21,00 €	66,00 €	111,00 €

SALLE DES ADOS

	Journée	Week-end
Location sans chauffage	15,00 €	31,00 €
Location avec chauffage	25,00 €	51,00 €

Madame LEMÉE rappelle que :
-les associations bénéficient une fois par an de la mise à disposition de la Salle Polyvalente et une fois par an de la Salle du Quartz ou de la Salle de la Vallée.
-la mise à disposition de la salle des ados est gratuite pour les Associations Condéennes.
-une caution de 500€ est fixée pour toutes les salles.

Madame LEMÉE propose d'inviter les associations à occuper les salles du Quartz et de la Vallée plutôt que la Salle Polyvalente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de:
-fixer les tarifs et modalités de location des salles communales tels que définis ci-dessus applicables à compter du 1er janvier 2024.
-autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles relatifs à ce dossier.

- **N°13122023_06: Rétrocession de la parcelle située ruelle du Lavoir:**

Madame LEMÉE, Maire, informe qu'à défaut de bornes permettant de connaître les limites exactes de la ruelle du Lavoir et au vu des limites telles qu'elles résultent de la situation des lieux, une opération amiable de bornage de la ruelle du lavoir a été initiée par la commune et Monsieur Jessy RENAULT et Madame Sophie STEFANOVITCH, propriétaires riverains et ce à frais communs conformément aux dispositions de l'article 646 du Code Civil.

Madame LEMÉE précise qu'après délimitation des propriétés respectives, il est nécessaire de prévoir la cession au profit de Monsieur Jessy RENAULT et Madame Sophie STEFANOVITCH pour l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée section AR n°199 d'une contenance de 3 centiares et de la parcelle cadastrée AR n°200 d'une contenance de 13 centiares.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :
-rétrocéder à Monsieur Jessy RENAULT et Madame Sophie STEFANOVITCH pour l'euro symbolique, les parcelles cadastrées section AR n°199 d'une contenance de 3 centiares et AR n°200 d'une contenance de 13 centiares.
-autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles relatifs à ce dossier.

DIVERS :

-Madame JAMET, Adjoint au Maire, fait un point sur la Commission scolaire qui s'est tenue le 11 décembre 2023.
Plusieurs points ont été abordés dont :
-le manque d'éclairage près de l'école et de la salle polyvalente.
Monsieur FOURNIER, Adjoint au Maire, va prendre l'attache d'une entreprise pour proposer des solutions.
-l'ouverture de l'école pendant le temps périscolaire :
Madame JAMET rappelle que suite à l'instauration du niveau maximal du plan vigipirate, en concertation avec Madame la Directrice, il a été décidé de prendre des mesures quant à l'ouverture de l'école pendant le temps périscolaire à savoir que les parents ne peuvent entrer dans l'école pour déposer ou récupérer leurs enfants et que pendant le temps périscolaire compris entre 16h30 et 18h30, les parents ne peuvent venir chercher leurs enfants qu'à 16h30, 17h10 et 18h30. Suite à des demandes de parents, il a été décidé de permettre aussi aux parents de récupérer leurs enfants à 17h30.
-l'intégration des enfants de la Providence.
-la cérémonie du 30 juin 2024 à l'occasion du 80ème anniversaire.

-Monsieur BUFFLER, Adjoint au Maire, rappelle que le Marché de Noël se tiendra vendredi 15 décembre 2023 de 16h30 à 21h00.

La prochaine réunion de Conseil Municipal se tiendra Mercredi 24 janvier 2023.

Numéro d'ordre	**Objet de la délibération**
13122023_01	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de Prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés : année 2022
131212023_02	Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024 : acquisition matériel informatique Groupe scolaire
13122023_03	Avenant n°2 à la Convention Pluriannuelle Action Cœur de Ville d'Alençon
13122023_04	Subvention exceptionnelle au Centre Communal d'Action Sociale
13122023_05	Tarifs de location des salles communales pour l'année 2024
13122023_06	Rétrocession de la parcelle située ruelle du Lavoir

LEMÉE A.S. BUFFLER L.